

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale*

Sous-direction des compétences

Bureau de la formation

**Décision n° 12726 du 10 février 2017 portant attribution  
du certificat de formation à l'encadrement opérationnel**

NOR : INTJ1704444S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4136-1 et suivants;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie, notamment son article 24;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2013 fixant les conditions d'obtention du certificat de formation à l'encadrement opérationnel;

Vu l'instruction n° 49000/GEND/DPMGN/SDC/BFORM du 26 juillet 2011 relative à la formation des gradés supérieurs de gendarmerie nationale à l'encadrement opérationnel et au commandement;

Vu le procès-verbal n° 10388/GEND/CFAGN/BRH/FORM du 18 octobre 2016,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Le certificat de formation à l'encadrement opérationnel est attribué, à compter du 18 octobre 2016, aux sous-officiers de gendarmerie dont le nom suit:

<b>Barbe</b> Laurent	NIGEND : 174623
<b>Fourrat</b> Frédéric	NIGEND : 319628
<b>Guerrero</b> Clément	NIGEND : 246577
<b>Mounaix</b> Frédéric	NIGEND : 167681
<b>Pauchard</b> Alexandre	NIGEND : 171336
<b>Perrigot</b> Stéphanie	NIGEND : 303597
<b>Vialaret</b> Stéphane	NIGEND : 319654

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 10 février 2017.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le colonel, sous-directeur des compétences,*  
J.-M. ISOARDI